

## Archives orales et histoire des institutions sociales

Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Aron-Schnapper Dominique, Hanet Danièle. Archives orales et histoire des institutions sociales. In: Revue française de sociologie, 1978, 19-2. pp. 261-275;

[http://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1978\\_num\\_19\\_2\\_6634](http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1978_num_19_2_6634)

---

Document généré le 02/05/2016

## Resumen

Dominique Aron-Schnapper y Danièle Hanet : Archivos orales y historia de las instituciones sociales.

La participación específica y el valor de los archivos orales están estudiados gracias a la investigación oral de la historia de los Seguros Sociales que se desarrolla en el Centro de Investigaciones Históricas desde el 1 de abril de 1975. Los archivos orales permiten constituir dos clases de documentos: informaciones nuevas por una parte, lo vivido de los actores históricos por otra parte. Utilizando las técnicas modernas de registro y los métodos elaborados por las ciencias humanas, pueden facilitar los archivos orales la reconstitución del pasado más completa y más cercana a lo vivido que lo sería la reconstitución elaborada por los historiadores que utilizarían sólo las fuentes escritas.

## Zusammenfassung

Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet : Mündliche Archiven und Geschichte der sozialen Institutionen.

Der besondere Beitrag, und der Wert der mündlichen Archiven werden aufgrund der mündlichen Untersuchung der Geschichte der Sozialen Versicherung studiert, die im Centre de Recherches Historiques (Historisches Forschungszentrum) seit dem ersten April 1973 stattfindet. Die Oralarchive gestatten die Herstellung von zwei Dokumentationsarten : bisher nicht bekannte Informationen einerseits, und das « Erlebnis » der historischen Akteure andererseits. Unter Verwendung moderner Aufnahmetechniken und wissenschaftlicher Methoden helfen die Oralarchive, die Vergangenheit vollkommener und lebensnaher zu gestalten als durch die historische Wiedergabe unter der alleinigen Verwendung von schriftlichen Quellen möglich wäre.

## Abstract

Dominique Aron-Schnapper and Daniele Hanet: Oral archives and the history of social institutions.

The scientific contribution and the value of oral archives are studied with the aid of the oral historical investigation of French Social Security which has been taking place at the Centre de Recherches Historiques since April 1, 1975. Oral archives allow two kinds of documents to be produced : unpublished information, and the experiences of the parties involved in history. Using modern recording techniques and the methods developed in the social sciences, the oral archives can be of help in a more complete reconstructions of the past, closer to what was experienced, than that which historians produce from written sources alone.

## Résumé

Dominique Aron-Schnapper et Danièle Hanet : Archives orales et histoire des institutions sociales.

L'apport spécifique et la valeur des archives orales sont étudiés grâce à l'enquête orale d'histoire de la Sécurité sociale qui se déroule au Centre de Recherches Historiques depuis le 1er avril 1975. Les archives orales permettent de constituer deux sortes de documents : des informations inédites d'une part, le vécu des acteurs historiques d'autre part. Utilisant les techniques modernes d'enregistrement et les méthodes élaborées par les sciences humaines, les archives orales peuvent aider à une reconstitution du passé plus complète et plus proche du vécu que ne le serait la reconstitution élaborée par les historiens à partir des seules sources écrites.

## ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE

### Archives orales et histoire des institutions sociales \*

par Dominique ARON-SCHNAPPER et Danièle HANET

Constituer des archives orales, ce n'est pas seulement recueillir des documents déjà existants — travail de l'archiviste —, ni faire œuvre d'historien — celui qui analyse et interprète —, mais élaborer des documents oraux (même s'ils sont transcrits, ils gardent la forme orale) pour remplacer ou compléter des documents écrits inexistantes ou incomplets. Elles paraissent donc particulièrement destinées à conserver et transmettre les récits, la description des gestes des métiers et de la vie quotidienne et, plus généralement, toutes les traditions orales, bref tout ce qui, par nature, ne laisse pas de traces écrites; destinées aussi à récupérer des témoignages sur les hommes des milieux populaires ou marginaux, qui ne laissent que peu ou pas de traces écrites de leur existence.

Elles semblent *a priori* moins bien adaptées à l'histoire d'organisations administratives. Celles-ci fonctionnent en utilisant des textes et en se conformant à des règles écrites et impersonnelles; en même temps elles produisent des chroniqueurs, qui écrivent leur histoire au moment où les événements se déroulent (1). Paradoxalement pourtant, l'histoire de la Sécurité Sociale constitue un sujet privilégié pour la constitution d'archives orales: c'est quand l'histoire semble se réduire à l'histoire des textes qu'il faut justement aller au-delà des textes.

Dans la mesure où toute méthode, dans les sciences humaines, ne se définit et ne se justifie que par l'objet de la recherche et les résultats auxquels elle permet d'arriver; dans la mesure où la méthodologie n'est qu'une série de pratiques issues de la nature même de l'entreprise scientifique, il importe de s'interroger d'abord sur l'objet de la recherche.

\* Un programme d'Archives orales a été confié au Centre de recherches historiques sous la responsabilité de Dominique Schnapper et financé par le Comité interministériel pour l'histoire de la Sécurité Sociale, sous la présidence de M. Pierre Laroque. Il a débuté le 1<sup>er</sup> avril 75 et se poursuit actuellement. Au 1<sup>er</sup> juin 1977, 136 entretiens avaient été réalisés auprès de 73 personnes. Les entretiens

ont été réalisés par Danièle Hanet, à laquelle se sont jointes Sophie Deswarte et Dominique Pasquier le 1<sup>er</sup> janvier 1976.

(1) Dès l'année 1946-47, M. Laroque, reconnu comme fondateur de la Sécurité Sociale, faisait un cours à l'Institut d'études politiques sur le sujet, établissant ainsi pour les jeunes générations l'histoire de l'institution.

Sans doute ne s'agit-il que d'une entreprise particulière mais selon la célèbre formule d'Auguste Comte dans la première leçon du *Cours de philosophie positive* : « La méthode n'est pas susceptible d'être étudiée séparément des recherches où elle est employée ou, du moins, ce n'est là qu'une étude morte, incapable de féconder l'esprit qui s'y livre. »

\*  
\*\*

L'histoire de la Sécurité Sociale recouvre à la fois l'histoire d'une législation, l'histoire d'organisations (Caisses syndicales, patronales, religieuses d'avant la deuxième guerre mondiale; Caisses locales, régionales ou nationales du Régime général depuis 1945, Caisses des régimes particuliers); l'histoire d'administrations centrales de l'Etat (Ministères du Travail ou des Affaires Sociales, Direction du Budget, Conseil d'Etat, etc.), l'histoire enfin de la collaboration ou de l'affrontement de plusieurs groupes sociaux, de style et d'intérêt parfois divergents : fonctionnaires, médecins, syndicalistes, patrons, membres des institutions sociales, hommes politiques. Dans ces divers domaines, la méthode des archives orales permet de constituer deux séries de documents : un recueil d'informations inédites et la reconstitution partielle du vécu des acteurs historiques (2).

### I.1. *Par delà les textes : les « petits faits vrais »*

Inévitablement, l'historien tend à percevoir comme linéaire et nécessaire le déroulement des événements qu'il analyse, puisqu'il cherche à reconstruire l'intelligibilité de ce qui s'est passé. Par l'accumulation de « petits faits vrais », pour reprendre l'expression stendhalienne, les archives orales tendent à illustrer, enrichir, nuancer, compléter, corriger, rendre vivante la reconstruction à tendance rationalisante des historiens. Qu'il s'agisse de la manière dont les textes ont été élaborés et appliqués ou du fonctionnement des organisations chargées de les mettre en œuvre, la méthode des archives orales permet d'obtenir des données qu'aucun témoin, s'il n'avait pas été interrogé, n'aurait songé à constituer en événements historiques.

Ainsi, derrière les textes qui sont publiés, nous retrouvons le « comment » de leur élaboration (3); comment, par exemple, de grandes mesures ont pu être introduites, comme à la sauvette, par un texte de quelques

(2) Seule la publication exhaustive ou partielle des entretiens eux-mêmes aurait permis de justifier pleinement notre entreprise—publication bien entendu impossible, puisque le secret couvre les archives orales, comme les archives écrites. Pour donner une idée de la richesse du matériel recueilli, nous avons dû le transcrire en un langage abstrait dont la pauvreté ne peut que trahir la

précision, la qualité et la variété des entretiens que découvriront les futurs historiens de la Sécurité Sociale.

(3) Le « comment » plutôt que le « pourquoi », suggéré par W. K. Baum dont l'ambition nous paraît excessive, cf. « Oral History: a revived tradition at the Bancroft Library », BAUM W. K. *Pacific Northwest Quarterly*, 3 avril 1962, pp. 58-62.

lignes rédigé en un moment. Les véritables sources et les véritables responsables des lois et des réformes ne sont pas toujours ceux auxquels l'histoire les attribue. Ainsi telles réalisations d'allocations familiales dans une ville de province ont pris la suite de l'action humanitaire d'une fondation américaine pendant la guerre de 1914-18; un plan, attribué au ministre qui l'a signé, est emprunté à une proposition de loi antérieure qui n'avait pas été adoptée; la loi sur les vieux travailleurs de 1941 reprend un projet présenté au cours des Etats Généraux de la Mutualité en 1937; la loi de 1945 codifie sur beaucoup de points l'activité de certaines Caisses avant 1945. L'échec de leurs entreprises fait oublier les efforts des vaincus. Qui se souvient encore de la violence inouïe avec laquelle certains médecins se sont opposés à des mesures aujourd'hui perçues comme allant de soi? L'oubli n'est d'ailleurs pas toujours innocent: les réalisations d'avant la Libération ont été souvent compromises par leurs attaches avec l'action du gouvernement de Vichy; la mémoire collective, elle aussi, connaît ses épurations.

L'oubli est d'autant plus profond qu'il s'agit d'événements qui ont été moralement condamnés par l'évolution politique ultérieure; nous avons plusieurs témoignages sur le style des relations qui se sont établies entre les fonctionnaires du gouvernement de Vichy et les autorités allemandes à propos de la protection sociale des travailleurs partis au S.T.O. Les interviewés font ressurgir les possibles évanouis, les efforts oubliés à cause de leur échec par l'illusion rétrospective de nécessité (4).

(4) Si nous ne pouvons publier les récits qui nous ont été faits, nous pouvons invoquer l'exemple de Michelet décrivant à partir des récits de témoins oculaires l'atmosphère de la Convention, la nuit où fut votée la mort de Louis XVI :

« Un témoin oculaire, Mercier, nous a tracé le tableau intérieur de la salle, dans ses longues et dernières heures. « Vous vous représentez sans doute dans cette salle le recueillement, le silence, une sorte d'effroi religieux. Point du tout. Le fond de la salle était transformé en loges où des dames, dans le plus charmant négligé, mangeaient des oranges ou des glaces, buvaient des liqueurs. On allait les saluer, et l'on revenait » — Le côté élégant, mondain, était celui des tribunes voisines de la Montagne. Les grandes fortunes siégeaient de ce côté de la Convention, sous la protection de Marat et de Robespierre; Orléans y était, et Lepelletier, et Hérault de Séchelles, et le marquis de Châteauneuf, et Anacharsis Clootz, beaucoup d'hommes fort riches. Leurs maîtresses venaient couvertes de rubans tricolores, remplissaient les tribunes réservées. « Les huissiers, du côté de la Montagne, dit Mercier, faisaient le rôle d'ouvreuses de loges d'opéra, conduisaient galamment les dames. Quoiqu'on eût défendu tout signe d'approbation, néanmoins, de ce côté, la mère duchesse, l'amazone des bandes jacobines, quand elle n'entendait

pas résonner fortement le mot *mort*, faisait de longs : Ah ! ah ! ». Les hautes tribunes destinées au peuple ne désemplissaient pas d'étrangers, de gens de tout état; on y buvait du vin, de l'eau-de-vie, comme en pleine tabagie. Les paris étaient ouverts dans tous les cafés voisins ». « L'ennui, l'impatience, la fatigue, caractérisaient tous les visages. Chaque député montait à son tour à la tribune. C'était à qui dirait « Mon tour approche-t-il ? ». On fit venir un député malade, il vint affublé de son bonnet de nuit et de sa robe de chambre; cette espèce de fantôme fit rire l'Assemblée » — « Passaient à cette tribune des visages rendus plus sombres par de pâles clartés, et qui, d'une voix lente et sépulcrale, ne disaient que ce mot : « La mort ! ». Toutes ces physionomies qui se succédaient, tous ces tons, ces gammes différentes; d'Orléans, hué, conspué, lorsqu'il prononça la mort de son parent; puis les autres calculant s'ils auraient le temps de manger avant d'émettre leur opinion, tandis que des femmes, avec des épingles, piquaient des cartes, pour comparer les votes; des députés qui tombaient de sommeil et qu'on réveillait pour prononcer », etc.

Cf. MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, Livre IX, chap. II. *Bibliothèque de la Pléiade*, Paris, Gallimard, 1939, p. 329-330.

Grâce à la multiplication de détails précis, nous pouvons suivre la diffusion, dans les diverses régions, des textes adoptés à Paris et, inversement, l'influence des Caisses locales sur l'élaboration et l'adoption de textes par le pouvoir central. Nous pouvons préciser comment le modèle alsacien-lorrain s'est diffusé dans les départements limitrophes et dans le reste de la France. Nous voyons aussi comment des textes publiés n'ont été suivis d'aucun effet; comment des mesures adoptées codifient des usages déjà établis, en sorte que les réformes ne sont pas aussi décisives que, rétrospectivement, les livres tendraient à le faire croire.

D'autres faits, loin d'illustrer ou de nuancer l'histoire de la protection sociale, montrent à quelles résistances elle s'est d'abord heurtée. Les interviewés évoquent les attitudes hostiles de divers groupes (les oppositions ne sont pas venues seulement des médecins, mais d'après certains de nos interviewés, des syndicats, des patrons, de nombreux fonctionnaires). Nos « vieillards » décrivent aussi les personnes qui menaient la lutte contre la loi de 1930 dans une ville de province, un Président de Caisse patronale refusant d'appliquer la loi de 1930; une Caisse provinciale qui démissionne après les lois de 1945-1946; une autre qui refuse pendant un certain temps, d'adhérer à l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (UNCAF) et à la Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale (FNOSS).

L'accroissement de la protection sociale s'est accompagné d'une transformation de l'organisation des Caisses ou des services administratifs chargés d'élaborer et d'appliquer la nouvelle législation. Sur le fonctionnement des services, on nous rapporte d'autres faits significatifs : l'attitude réticente des guichetiers pour appliquer la nouvelle législation; les salaires donnés aux uns et aux autres; les délais de remboursement à diverses dates; les incidents dans le paiement au cours de la période de guerre; la remise ou non de pourboires aux agents-payeurs selon les milieux sociaux. D'autres encore : le nombre des employés au sein des différentes institutions (Caisses locales ou nationales); l'équipement en personnel formé au secrétariat et à la comptabilité; les étapes de la féminisation du personnel au Ministère du Travail, dans diverses Caisses provinciales, dans les caisses d'Alsace-Lorraine (où elle a été tardive). La dernière survivante de cette période évoque la solidarité des premières femmes fonctionnaires pour obtenir des postes au Ministère du Travail après la première guerre mondiale, les réalisations des sociétés de secours mutuel instituées par les femmes employées dans les ministères (700-800 membres, en majorité sténo-dactylos) et les fêtes organisées par cette société dans les salons du Ministère et au Palais d'Orsay.

Les récits des périodes précédant 1945 montrent la bureaucratisation croissante des institutions sociales. Ils évoquent les fonctions réelles des Conseils d'administration à diverses périodes, les pouvoirs considérables qu'avait un directeur de Caisse avant 1940 pour recruter le personnel sans le soumettre à aucune condition de formation ou de qualification, pour gérer les fonds disponibles pratiquement sans aucun contrôle financier, pour distribuer des prestations sans toujours établir un dossier.

L'équipement matériel et l'installation ne laissent guère de traces

écrites, sinon par les commandes, qui risquent toujours de ne pas être déposées aux Archives, et les témoins eux-mêmes n'en prennent guère conscience : ils appartiennent à cet « invisible quotidien » dont parle Paul Leuillot. Grâce aux archives orales, nous obtenons, par exemple, des précisions sur le nombre des machines à écrire et des machines à statistiques, sur les imprimés utilisés et leur remplacement, sur le rationnement du papier pendant la guerre et ses lointaines conséquences, sur l'introduction de cartes perforées et de la mécanographie, mais aussi sur la situation et l'éclairage des locaux, leur chauffage ou leur absence de chauffage pendant la guerre, le mobilier, même le style des vêtements portés par les employés (5). Bien entendu, l'interviewer lui-même, n'étant pas encore assez éloigné de cet « invisible quotidien » vieux au plus de 40 ans et qui reste encore partiellement le sien, peut ne pas poser toutes les questions que se poseront, sans aucun doute, les historiens de l'avenir. Mais cette limite est inévitable : par définition, les hommes posent au passé des questions liées à leur propre expérience historique.

### I.2. *Le vécu ou « l'histoire se faisant »*

Les archives orales ne recherchent pas seulement le « comment » des choses, les « petits faits vrais » qui constituent l'histoire, elles recherchent aussi la manière dont la naissance et la vie d'une institution ou une réforme ont été vécues par les acteurs ou les observateurs, au moment où elles se sont déroulées. Elles permettent de récupérer ce que l'historien cherche à retrouver, dans la mesure où il s'intéresse à « l'histoire se faisant », pour reprendre l'expression de Péguy, qui est vécue différemment par les différents acteurs historiques.

(5) Ici encore, faute de pouvoir citer les témoins de la Sécurité Sociale utilisons Michelet, faisant revivre, à partir du témoignage de son père, la vie quotidienne dans les couvents avant la Révolution :

« Mon père m'a souvent raconté que dans sa ville natale, Laon, et dans bien d'autres villes, comme Laon, peuplées de prêtres, l'opinion générale leur était, non pas indifférente seulement, mais plutôt hostile. Il devenait difficile de recruter le corps ecclésiastique, surtout de trouver des moines. Au couvent de Saint-Vandril, construit pour mille moines, il n'y en avait plus que quatre. Les couvents employaient mille caresses, mille flatteries pour attirer une recrue. Près de Laon, il y avait un vaste monastère de Chartreux (au val Saint-Pierre), énormément riche, qui, disait-on dans le pays, occupait dix-neuf villages, faisait travailler quatre-vingt-dix-neuf charrues. Ces moines n'étaient plus que douze, et ces douze s'éteignaient sans trouver à se remplacer. Ils tâchaient

d'attirer mon père, fort jeune alors, l'invitaient et le cajolaient, s'efforçaient de l'amuser. Ils ne pouvaient lui cacher cependant qu'ils mouraient d'ennui; toute leur ressource était de se créer quelque amusement futile; l'un d'eux élevait des serins, un autre jardinait un peu, un troisième taillait des jouets. Le seul qui fût un homme sérieux disait toujours aux étrangers : « Ne vous faites jamais Chartreux ». Et pour ce crime, ses chefs l'envoyaient souvent à la discipline. Un jour par semaine, les Chartreux traitaient magnifiquement, en maigre, selon la règle de l'ordre. Force parasites venaient, surtout de la pauvre noblesse. Les deux ou trois dignitaires principaux de la maison allaient et venaient, sous prétextes d'affaires, menaient grand train, belles voitures, dinaient hors de la maison, faisaient de petits voyages, souvent avec de belles dames, qui couchaient dans les bâtiments du couvent; personne ne s'en scandalisait ».

Cf. MICHELET, *op. cit.* Livre VII, chapitre II, édition citée, p. 24 et 25, n.

L'interviewé, par définition, a participé aux événements qu'il évoque, comme acteur ou comme témoin. Sa carrière objective et sa carrière vécue, son système de valeurs et de justifications font partie de la réalité à étudier et à comprendre. Ce système de valeurs peut s'exprimer, grâce aux archives orales, de manière indirecte et d'autant plus significative, à travers la description qu'il donne des institutions sociales aux diverses époques, à travers les jugements qu'il porte sur la vie des Caisses, sur le mode de recrutement, sur les carrières des autres, à travers son récit des grandes étapes et des conflits que connaît toute institution (6). De plus, l'interviewé exprime souvent, outre son système de valeurs personnel, celui du groupe auquel il appartient. Or, l'évocation des personnes qui ont fait partie des institutions sociales, les biographies des fonctionnaires ou des syndicalistes peuvent d'autant plus être considérées comme des « points de vue » (7), à partir desquels on peut étudier les étapes et les conflits de l'histoire de la Sécurité Sociale, que les institutions, à leur début, sont particulièrement influencées par la personnalité de ceux qui les ont fondées ou animées.

En dehors des personnalités qui sont déjà connues et reconnues par la mémoire collective et par les études déjà publiées, d'autres, peu connues ou inconnues, sont introduites. Ainsi se révèlent des responsables de Caisses patronales, professionnelles ou confessionnelles d'avant la guerre de 1940, des médecins, dont le rôle a été ignoré ou sous-estimé par des études centrées sur les institutions parisiennes.

Non seulement les personnes mais les relations entre elles constituent un aspect essentiel des institutions et certainement le moins susceptible d'être connu par les textes. Le style des relations entre les membres du personnel d'une Caisse, les interrelations qui jouaient pour le recrutement, les intermariages, aussi bien dans le milieu patronal que parmi les employés des institutions sociales, la permanence des liens qui s'étaient établis entre les premiers responsables des institutions sociales, l'usage du tutoiement, des termes d'adresse et de référence, l'atmosphère de certaines Caisses de compensation (8), le rôle de quelques personnes dans la transformation de l'état d'esprit patronal entre l'avant-guerre et 1945, tout ce que, d'un terme trop vague, la littérature américaine sur les archives orales qualifie « d'atmosphère » (9) ou d'« intangible » (10), constituent un rapport irremplaçable de la méthode des archives orales.

Les relations entre les personnes ont un intérêt historique supplémentaire puisqu'elles ouvrent des perspectives sur la part de coopération et de conflit que comportent inévitablement, dans tous les milieux sociaux,

(6) La connaissance des personnes est mentionnée parmi les apports essentiels des Archives Orales in Ph. A. CROWL, « The Dulles Oral History Project: Mission Accomplished », *AMA Newsletter*, février 1967, pp. 5-10, cité par N. HAYLE, « Oral History », *Library Trends*, Juillet 1972, p. 79.

(7) Selon l'expression de Saussure, « le point de vue crée la science ».

(8) Par exemple, l'atmosphère de cer-

taines Caisses rendait impossible une grève de ses employés, même en 1936.

(9) Cf. SWAIN, D. « Problems for Practitioners of Oral History », *American Archivist*, janv. 1965, pp. 28-68.

(10) HAYLE, N., *ibid.*, POGUE, F. C. « Oral History in the Washington Environs », *Fourth national colloquium on oral history, 1969*, New York, Gould P. Coman, 1970, p. 6.



les relations interpersonnelles. On nous précise la nature des relations personnelles, plus ou moins amicales, qui existaient entre des individus que leur appartenance à telle ou telle institution mettaient en position d'adversaires. Dans certains cas, les rivalités des institutions n'empêchaient pas les relations d'estime et de sympathie entre les personnes représentant ces institutions, dans d'autres, l'opposition des individus renforçait les oppositions liées aux structures. Parfois, se déroulaient de faux conflits entre les différents syndicats, entre les syndicats et l'administration, où l'un des adversaires servait en fait de caution à l'autre; en d'autres occasions, des conflits personnels secrets et réels opposaient des individus, alliés par leur position. Les témoignages sur les carrières et les qualités des personnes permettent de multiplier les appréciations et les jugements que les différents acteurs portaient les uns sur les autres — ces perceptions ont été un élément de l'histoire de la Sécurité Sociale. L'intérêt de ces informations dépasse d'ailleurs l'exemple de la Sécurité Sociale : elles révèlent ce qu'est dans son fonctionnement quotidien toute vie administrative et politique.

Même dans les organisations impersonnelles et « éternelles » comme l'est l'administration centrale, les personnes et leurs diverses caractéristiques jouent un rôle essentiel pour assurer la perpétuation de l'organisation (11) : la proposition est plus vraie encore dans l'histoire de la naissance de nouvelles institutions. Les relations entre les personnes que révèlent les interviewés constituent un des aspects de ce qu'on pourrait appeler « l'envers de l'histoire contemporaine ».

S'agissant de faits connus, l'interviewé apporte toujours son témoignage personnel : le fait qu'analyse le chroniqueur n'est pas celui qu'a vécu le responsable de la Caisse, l'employé dans les services, ou la secrétaire. Le vécu des individus placés à tel ou tel endroit d'une institution fait partie de la réalité de cette institution : l'interprétation d'un fait, même déjà connu, par un des acteurs essentiels ou même secondaires est significative. La bataille de Waterloo, c'est aussi Fabrice.

Il importe toutefois de ne pas oublier les limites inhérentes à tout entretien : le récit du fait passé, par définition, n'est pas le vécu de ce fait; le passé est immédiatement et inévitablement reconstruit par celui qui raconte, et cela même dans les milieux ouvriers et paysans, comme l'ont constaté J. Goy et D. Bertaux (12); il est inévitablement perçu en fonction du statut actuel de l'interviewé : les débuts d'une carrière prennent une signification différente en fonction du statut obtenu à la fin de la carrière, en fonction parfois du simple fait de la retraite; la relation entre l'interviewer et l'interviewé, quelle que soit la liberté laissée à celui qui parle, ne peut manquer d'introduire un biais dans le récit (13), renforcé par le fait que l'interview a été provoquée par le chercheur et que

(11) Cette proposition est développée in : DARBEL A. et SCHNAPPER D., *Le système administratif*, Paris, Mouton, 1972.

(12) Communications orales à la journée organisée par la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 14 mai 1977.

(13) Il est facile de constater que deux interviewers, même avec le même projet, obtiennent des mêmes interviewés des récits différents.

l'interviewé a été choisi selon des critères souvent restés implicites. Aucun moyen ne permettra d'obtenir le vécu lui-même, les archives orales, complétant les archives écrites, peuvent seulement prétendre aider à une reconstitution du passé plus proche du vécu.

Les analyses qui précèdent montrent, nous semble-t-il, que les archives orales fournissent des données pour les diverses histoires qui forment l'histoire de la Sécurité Sociale. Elles contribuent à l'histoire de la législation, qui a tendance à ne retenir que ce qui s'est passé au niveau de l'administration officielle, en révélant les sources, les vrais responsables des textes, en montrant comment ces textes se sont appliqués dans le détail de la réalité quotidienne. Elles fournissent des informations ponctuelles qui, sans elles, auraient été perdues, sur le fonctionnement des services, sur la vie des Caisses et de l'administration, sur le rôle des personnes, sur l'invisible quotidien, sur les perceptions réciproques des acteurs et leurs relations réelles. Les archives orales permettent donc de constituer pour les historiens des informations dont beaucoup, sans l'interviewer, auraient définitivement sombré dans l'oubli ou le néant — ce qui, pour les historiens, revient sans doute au même. Les faits oubliés, les évidences dont on ne prend pas conscience, les possibles censurés, les interprétations contradictoires, la compréhension de l'acteur historique, en un mot, le vécu de ces individus qui ont fait l'histoire de la Sécurité Sociale sont récupérés dans ce que Paul Veyne appellerait le non-événementiel et construits en événements — « ce qui s'est passé à un endroit donné, dans l'espace, à un moment précis du temps » — qui, après avoir été soumis à la critique historique, pourront être élaborés, expliqués, interprétés par les historiens de l'avenir.

## II. La méthode

L'*oral history* étant très intensément pratiquée aux Etats-Unis (14) par des historiens peu familiers avec les méthodes des sciences humaines, la littérature des responsables de programme porte de manière privilégiée sur les procédures et les méthodes de l'interview (15). Or ce n'est pas le déroulement de l'entretien qui définit la spécificité des archives orales. Dans les entretiens sociologiques ou psychologiques, dans le recueil de témoignages ou dans la constitution d'archives orales destinées aux historiens, il faut observer les mêmes règles d'une pratique, intériorisée par les chercheurs des sciences humaines au point d'être devenue « naturelle » : réaliser un entretien n'est peut-être pas tout à fait un art, comme

(14) D'après Norman Hayle (*article cité*), en 1971, il y aurait 230 programmes recensés, 93 en préparation, 23.000 personnes auraient été interviewées, 700.000 pages transcrites, la bibliographie consacrée aux archives orales dépasserait 200 titres.

(15) On trouvera, parmi d'innombrables exemples, une présentation et une discus-

sion de ces « techniques » dans Moss William M., *Oral history program manual*, New York, Praeger, 1974, p. 41 et suivantes et GEBBARD Paul M., « Securing Sensitive Personal Information by Interviews », *Selections from the Fifth and Sixth colloquia on oral history*, Oral History Association, New York, 1972, pp. 63-79.

le dit Ch. Morissey, c'est en tout cas une pratique qui s'éduque par le travail et l'expérience (16).

C'est la signification et la qualité des entretiens et non la manière dont ils se déroulent qui définissent la spécificité de la constitution d'archives orales par opposition, d'une part, au travail de l'archiviste qui se contente de recueillir des déclarations ou des témoignages oraux, comme l'archiviste traditionnel recueille des documents écrits et, d'autre part, à l'historien (sociologue ou politologue) (17) qui, après avoir recueilli des documents, écrits ou oraux, les critique, les analyse, les rend intelligibles.

Définition de l'objet de la recherche, choix des interviewés, passage de l'entretien-témoignage ou de l'entretien-déclaration à la campagne systématique d'archives orales, grâce à la critique constante des entretiens à mesure qu'ils se déroulent, constituent l'originalité d'une méthode, qui s'est progressivement élaborée au fur et à mesure du développement de notre travail entre avril et décembre 1975.

### II.1. La définition de l'inédit

Nous avons vu que, par définition, les archives orales sont destinées à compléter les documents écrits que sont les recueils de législation, les dossiers des assurés, les archives de fonctionnement des Caisses; à combler ce que Carlotta Mellon appelle la *missing information* (18). Mais, dans la pratique, que signifient ces « documents écrits », comment désigner la *missing information*? Nous avons admis, après réflexion, que les archives non déposées à ce jour (dossiers des assurés ou comptes rendus de réunion, etc.) risquaient — l'expérience l'a prouvé — de ne jamais l'être et que les informations obtenues par les entretiens d'archives orales pouvaient éventuellement être les mêmes que celles qui sont contenues dans les dossiers du Ministère du Travail ou des Caisses (que d'ailleurs nous ignorons). Nous avons adopté l'idée que les archives orales devaient compléter les informations connues et utilisées par des textes publiés, en fonction desquels nous avons défini l'inédit. Bien évidemment, aucune interview ne comprend que de l'inédit; la première d'une série n'en contient que rarement (voir ci-dessous), les autres contiennent toujours des récits de faits bien connus; mais, ce qui importe, c'est que l'ensemble des entretiens avec un interviewé ou avec l'ensemble des interviewés apporte des informations nouvelles ou, en tout cas, un point de vue nouveau, le témoignage irremplaçable du vécu de l'acteur historique.

(16) Ch. MORISSEY « On oral history interviewing », in DEXTER L. (ed.) *Elite and specialized Interviewing*, Northwestern University Press, 1970.

(17) Il est évident qu'archiviste, archiviste-oral, historien ou sociologue désignent dans ce cas non des personnes mais des rôles sociaux. Les historiens se font d'abord archivistes pour recueillir

des témoignages oraux avant de passer à leur travail proprement d'historien. Mais il importe de ne pas confondre les rôles successifs ou différents.

(18) MELLON Carlotta Herman, « Preparatory research necessary for the oral history interview », *A guide for oral History Programs*, California State University, Fullerton, 1973, p. 60.

II.2. *Le choix des interviewés*

A partir de 1940, les survivants pouvant donner des témoignages inédits sont nombreux, de sorte que se pose, comme dans toute enquête sociologique, un problème d'échantillonnage. La constitution d'un échantillon est définie par la problématique de l'enquête entreprise. Or, les archives orales constituées pour les historiens de l'avenir ne répondent pas à une problématique rigoureusement définie; elles s'efforcent de trouver des informations, des réponses ou des éléments de réponses au plus grand nombre possible de questions — sachant que, par définition, elles ne répondront pas à toutes les questions que se poseront les historiens futurs. Dans cette perspective « attrape-tout » (pour reprendre le terme de la science politique), l'absence de problématique précise conduit à choisir des interviewés qui, en plus de leur rôle d'acteur historique, représentent le plus grand nombre possible des groupes qui ont participé à la Sécurité Sociale. Nous avons cherché à obtenir des témoignages à la fois des « officiels » et des exclus, des « résistants » et des « vichyssois », des Parisiens et des provinciaux, des responsables et des exécutants, de membres des institutions centrales et des représentants des régimes particuliers, des syndicalistes et des patrons, de l'administration du Ministère des Finances, des médecins et des hommes politiques, etc. Les « archivistes-oraux » s'efforcent, en effet, d'être exhaustifs dans l'information, en interrogeant les personnes les plus différentes possibles, les mieux informées, celles dont les sources d'information sont les plus variées; bref, en multipliant les points de vue contradictoires.

D'une certaine façon, une entreprise d'archives orales n'est jamais achevée au sens rigoureux du terme. Le champ des interviewés peut être indéfiniment étendu (quel homme politique, quel fonctionnaire n'a pas eu quelque contact avec la Sécurité Sociale? Les employés des Caisses sont innombrables, sans parler des utilisateurs, etc.) et, d'autre part, les interviewés, soit réticence, soit oubli, ne répondent jamais à toutes les questions qui leur sont posées. Enfin la poursuite d'une enquête permettrait à l'enquêteur de formuler indéfiniment de nouvelles questions: le vécu est, d'une certaine façon, infini. Mais ce qui apparaît empiriquement au cours du travail, c'est que le rendement de nouvelles interviews, s'il n'est jamais nul, devient à un certain moment décroissant au point de rendre l'entreprise économiquement (et du coup scientifiquement) absurde. On peut ainsi constater une fin, qui ne peut jamais être théoriquement démontrée, mais qui s'impose au cours du travail comme provisoirement définitive, étant donné ce que sont les survivants et les enquêteurs dont la qualité des interrogations est liée à l'expérience historique.

II.3. « *Témoignage* », « *déclaration* » et constitution d'archives orales

Tout interviewé, quelle que soit son appartenance sociale, a un discours tout prêt soit sur sa vie professionnelle, soit sur sa vie personnelle. C'est vrai de ceux qui ont l'habitude d'être interrogés sur leur métier ou sur leur participation à des événements historiques par des journalistes ou des chercheurs (d'ailleurs parfois confondus dans leur esprit); c'est vrai aussi des militants politiques entraînés à prononcer le discours adéquat. Mais ce discours-sur-soi-prêt-pour-l'autre n'est pas le privilège de ceux que leur profession amène à multiplier les déclarations. Ouvriers ou paysans organisent immédiatement l'histoire de leur vie, avant de commencer leur récit, et les publications, de plus en plus nombreuses, d'autobiographies des milieux populaires ne pourront que renforcer l'image sociale intériorisée par les interviewés, qui la produisent et la reproduisent volontiers et avec gentillesse pour les chercheurs. Ce type d'entretien qu'on peut qualifier de « déclaration » ou de « témoignage » suivant le milieu social n'est guère différent, dans sa nature, du témoignage ou de la déclaration écrite, sinon, bien sûr, qu'il impose moins de travail à tous ceux qui jugent l'écriture un acte difficile ou étranger. Il fait de l'interviewer un archiviste au sens traditionnel du terme, qui recueille et conserve des matériaux oraux au lieu de matériaux écrits. Dans le cas de l'histoire de la Sécurité Sociale, une partie du premier entretien ou le premier entretien entier était du style « déclaration »: l'interviewé connaissant les buts de l'enquête, avait tendance à « poser pour l'histoire », soit en glorifiant son propre rôle, soit en proposant des analyses ou des interprétations d'un « haut niveau intellectuel », soit, dans le cas de ceux qui se jugent victimes du sort, en « réglant son compte » avec le milieu ou tel membre du milieu (19). Chez les interviewés modestes, la différence entre le langage châtié du premier entretien et le langage des autres entretiens, où réapparaissaient les mots familiers ou grossiers, l'argot, les abréviations, illustre le passage d'un type d'entretien à l'autre. L'entretien-témoignage ou l'entretien-déclaration a un effet cathartique indispensable, et l'interviewer doit l'écouter avec intérêt: il serait nuisible au déroulement ultérieur des entretiens de l'interrompre ou même de l'écourter. Il est d'autant plus nécessaire de respecter l'attitude de l'interviewé qu'il existe — c'est souvent le cas dans les enquêtes — un malentendu entre l'interviewer et l'interviewé: étant donné l'objet propre des archives orales, qui est de restituer le vécu, les questions qui sont ultérieurement posées risquent de paraître minutieuses, médiocres, sinon futiles — ce qui explique la nécessité où se trouve l'interviewer de rassurer chaque fois l'interviewé sur la qualité de son témoignage.

Il faut toutefois comprendre que les entretiens de ce type ne cons-

(19) Gary L. Shumway, William G. Hartley ont bien senti que le début d'un entretien est de nature différente et qu'il importe de respecter ce premier discours de l'interviewé. Mais ils n'ont

pas tiré toutes les conséquences de cette observation. Cf. SHUMWAY Gary L., HARTLEY William G., *An oral history primer*, The Authors, 1973, p. 8.

tituent qu'un préalable à la constitution qu'on peut, avec quelque prétention, qualifier de « scientifique » ou, en tout cas, rigoureuse d'archives orales. La nécessité de sortir du discours tout fait et de parvenir au véritable entretien, celui qui évoque les petits ou les grands faits inédits, complète les informations connues de tous, permet de se rapprocher du vécu des interviewés, explique et justifie la nécessité de multiplier les entretiens avec la même personne. La confiance qui s'établit progressivement, le fait que le discours-tout-prêt a déjà été prononcé, l'affaiblissement progressif des « défenses », la formulation par l'interviewer d'objections suscitées par l'analyse des autres entretiens (voir plus loin) permettent, en général, d'obtenir les véritables entretiens d'archives orales, ceux que seule cette méthode permet d'obtenir et qui définissent le travail spécifique de « l'archiviste-oral ». Seuls la confiance, des contacts renouvelés et des « dérapages » provoqués par les objections permettent à la fois de sortir des témoignages ou des déclarations et de passer aux entretiens susceptibles de fournir une information systématique et exhaustive sur des faits précis et sur le vécu des agents historiques, tel qu'ils le reconstituent à la fin de leur vie.

#### II.4. *La critique des textes*

La qualité d'une information est révélée par l'analyse qui en est faite. Dans le cas des entretiens immédiatement exploités, le chercheur peut juger de cette qualité, en pratiquant le dialogue proprement scientifique entre ses hypothèses et les données recueillies par l'enquête empirique. L'évaluation des entretiens pour constituer des archives orales est, par définition, plus difficile.

Parfois, le dernier survivant d'une époque ancienne apporte, seul, son témoignage : le rôle de l'interviewer dans ce cas consiste à réveiller les souvenirs par des questions, à essayer de faire formuler l'implicite et l'évident, à obtenir le maximum de précisions, bref à suivre les règles du développement de l'interview. Mais dans la plupart des cas, il reste plusieurs témoins pour évoquer les mêmes événements, ce qui autorise le véritable développement d'un programme d'archives orales. Lorsque le moment du « témoignage » ou de la « déclaration » est passé et que l'interviewé est prêt à répondre à des questions précises, l'enquêteur peut pratiquer la deuxième étape du travail de l'historien après la collecte des sources primaires : la critique des textes.

Chaque entretien, une fois mis au point dans sa forme matérielle, doit être étudié, confronté à tous les autres; l'entretien suivant, soigneusement préparé, tiendra compte non seulement de l'entretien précédent réalisé avec la même personne mais de tous les témoignages sur les mêmes faits. Cette critique des textes rend nécessaire la multiplication du nombre des entretiens avec le même interviewé, la reprise des entretiens avec telle personnalité à des moments successifs du développement de l'enquête, la confrontation anonyme et simultanée des divers entretiens permettant de préciser et de développer les informations obtenues. Elle

implique que l'interviewer ait assimilé le contenu non seulement des entretiens précédents avec le même interviewé, ce qui, de toute façon, est apprécié de l'interviewé qui se sent vraiment écouté, mais de tous les entretiens déjà réalisés, pour révéler les faits contradictoires, présenter les objections qui forcent l'interviewé à sortir de l'entretien-déclaration, à récupérer ses souvenirs, à compléter, préciser, nuancer ses informations et ses jugements. Ce n'est pas la longueur qui distingue nos entretiens de ceux que recueillent les historiens, qui jouent le rôle d'archiviste avant de faire leur travail d'historien ou qui utilisent des sources orales déjà constituées et des histoires de vie, mais la critique simultanée des entretiens, chaque nouvel entretien contribuant à faire progresser la qualité de l'information. C'est pourquoi, contrairement à ce qu'écrivent tous les spécialistes américains, les entretiens ne sont pas seulement des entretiens libres, des interviews « d'élite » où l'interviewé définit lui-même l'objet de son discours — ce n'est vrai que pour les entretiens-témoignages ou les entretiens-déclarations; par la suite les entretiens doivent surtout répondre à des questions de plus en plus précises qui apparaissent au fur et à mesure du développement du travail. (L'interviewé restant toutefois toujours libre de faire entrer de nouveaux thèmes dans le champ de l'enquête.)

La critique simultanée des entretiens nous paraît aussi la condition fondamentale pour juger de la qualité des informations recueillies et du bien-fondé de poursuite de l'entreprise. A notre connaissance, elle n'est pratiquée ni par les spécialistes américains, même ceux qui multiplient le nombre des entretiens, ni par les équipes françaises travaillant sur les témoignages oraux. Elle nous paraît aussi résoudre les deux problèmes que se posent les spécialistes aux Etats-Unis : la qualité de l'information (que vaut cette information par rapport à celle que fournissent les documents écrits ? Est-elle plus ou moins proche de la « vérité » ?) (20); la formation des enquêteurs (faut-il prendre plutôt des historiens compétents familiers du sujet ou des enquêteurs rompus à la pratique des entretiens mais sans formation particulière ?). Première étape de l'analyse des informations, elle permet de juger, au moins partiellement, de leur qualité, étant entendu qu'archives orales et documents écrits ne fourniront jamais que leur vérité et non la vérité. Elle permet de répondre aussi au problème de recrutement : les interviewers, formés à la pratique des entretiens, doivent connaître la littérature publiée et se spécialiseront au fur et à mesure du déroulement de l'enquête puisque, seuls, ils connaîtront toutes les données obtenues par cette enquête (21). La critique des témoi-

(20) N. Hayle (*article cité*) propose un test (X2 ?) pour évaluer l'exactitude des informations obtenues par les archives orales et les comparer à ce qui peut être obtenu par d'autres sources, comme s'il y avait une vérité en soi dont les différentes méthodes s'approchaient plus ou moins.

(21) Matériellement, la critique des textes impose la transcription des bandes. De plus la conservation des bandes

magnétiques, dans l'état actuel de la technique n'est pas assurée par les Archives Nationales au-delà d'une dizaine d'années; la transcription est aussi une nécessité technique. Le coût considérable de cette transcription impose de se limiter aux interviewés les plus intéressants : Nancy Humsacker évalue à 25-30 heures le temps nécessaire pour transcrire une interview d'une heure. Cf. HUMSACKER Nancy J., « Processing the

gnages n'est pas réservée à un problème d'enquête comme le nôtre; elle s'impose, à notre sens, dans tous les cas de recueil de témoignages oraux. La confrontation du premier récit autobiographique de l'artisan-boulangier avec les survivants, avec celui d'autres artisans-boulangiers, avec celui du patron boulangier, avec celui d'autres artisans; la critique des souvenirs du maréchal-ferrant par ceux d'autres maréchaux-ferrants, par ceux de sa femme, de ses enfants, par ceux d'autres artisans villageois ne peut qu'affiner et prolonger les premiers témoignages. Un entretien unique (c'est-à-dire ne comportant pas d'interruptions autres que celles qui sont dues à la fatigue et à l'emploi du temps des interviewés), quelle que soit sa longueur, ne remplace pas les entretiens multiples, travaillés et critiqués de « l'archiviste-oral ».

La campagne d'entretiens peut être, sinon scientifique, du moins rigoureuse et systématique: elle permet d'obtenir, comme nous l'avons vu, une qualité d'informations qu'aucune source écrite ne peut fournir. Il importe cependant de rappeler la nature du document obtenu: il constitue le moment d'une recherche, une donnée de qualité littéraire ou pittoresque, parfois émouvante, mais qui ne peut remplacer l'intelligibilité que présente, par ses analyses, l'historien ou le sociologue: « L'effort fait pour reconstituer un paysage, pour connaître la vie quotidienne, pour retrouver des techniques... a pour but, non le pittoresque, mais la rationalité » (22). Le sous-développement de l'histoire contemporaine dans l'Université française, le retard d'une pluridisciplinarité, pourtant si souvent invoquée, ont trop longtemps retardé la nécessaire utilisation des sources orales; il importe pourtant aujourd'hui de ne pas verser dans l'excès inverse et de ne pas baptiser histoire ou sociologie le document oral, de ne pas en faire l'exemple d'une soi-disant « nouvelle histoire » ou d'une « nouvelle sociologie ». Remplacer l'analyse par le document lui-même, c'est renoncer à l'entreprise scientifique.

A condition de les utiliser comme une des sources de l'historien et de les soumettre à la même critique que les autres, les sources orales peuvent contribuer au renouvellement de l'histoire contemporaine, en fournissant de nouvelles informations dans des domaines et dans des milieux souvent négligés. Le véritable « archiviste-oral », grâce à sa campagne systématique d'entretiens et à la critique des documents obtenus, a une fonction spécifique différente de celle de l'archiviste obtenant des acteurs historiques déclarations ou témoignages, mais tout aussi différente de celle de l'historien ou du sociologue grâce auxquels les faits passés peuvent être rendus intelligibles.

L'utilisation des sources orales remonte aux historiens grecs. Par rapport à ces premières entreprises, où F. Chatelet voit la naissance d'une histoire qui n'est devenue véritable savoir scientifique qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, comment situer les témoignages oraux recueillis par « l'archiviste-oral »? D'abord le magnétophone remplace le discours reconstitué par

oral history interview », *Guide*, *op. cit.* p. 76. En revanche William M. Moss parle de 15-20 heures, mais il ne soumet pas la transcription à l'interviewé, Cf.

Moss William M., *op. cit.* p. 51  
(22) CHATELET, F., *La naissance de l'histoire*, Paris, Plon, 1974, p. 18 (coll. 10/18).



l'historien par un document brut, plus proche du vécu de l'agent historique. Michelet qui utilise les témoignages des « témoins oculaires » ou les récits de son père pour recréer une atmosphère ou décrire la vie quotidienne montre, de manière superbe, la réécriture qu'un écrivain peut faire des témoignages; mais ce ne sont pas les témoignages eux-mêmes. L'enregistrement mécanique permet de conserver et de présenter le discours tel qu'il fut prononcé (en cas d'enregistrement direct) et, plus généralement, le vécu de l'agent historique tel que ce dernier le revit à la fin de sa vie. Ensuite, le progrès de la théorie et de la pratique des entretiens donnent à la campagne d'archives orales une qualité d'information supérieure à celle des discours, des « témoignages » ou des « déclarations » des acteurs historiques. Cependant — et c'est l'essentiel pour échapper à la fascination du document brut — ces deux nouveautés ne constituent, pour l'historien ou pour « l'archiviste-oral », une entreprise originale ou simplement rigoureuse que dans la mesure où ces documents sont, comme les autres, soumis à la critique historique qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, a transformé les récits sur le passé en savoir rationnel. L'historien doit faire la synthèse des témoignages oraux, qu'utilisait l'histoire à sa naissance (améliorés par la technique de l'enregistrement et les acquis des sciences modernes), de l'apport définitif de l'histoire « scientifique » et de la réflexion sur l'entreprise historique.

Les archives orales se définissent non par l'originalité du déroulement de chaque entretien mais par la signification prise par une campagne systématique et par la définition de leur objet propre : la reconstitution du vécu de « l'histoire se faisant »; celle qui, par nature, ne laisse pas de traces écrites. Il est bien entendu que l'interviewé, au moment où il parle, n'est plus celui qu'il était au moment des événements qu'il évoque. Les archives orales ne sont pas une méthode miraculeuse pour faire ressurgir le passé — ce qui, en toute rigueur, ne sera jamais possible : la saveur de la madeleine de Proust n'est pas, la deuxième fois, ce qu'elle était. Utilisant les techniques modernes d'enregistrement et les méthodes de chercheurs en sciences humaines, les archives orales renouant avec les plus vieilles traditions de l'histoire peuvent aider, non à la résurrection impossible du passé, mais à une reconstitution de ce passé plus proche du vécu que ne le serait la reconstitution élaborée par les historiens à partir des seules sources écrites.

Dominique ARON-SCHNAPPER,      Danièle HANET  
*Centre de recherches historiques, Paris.      E.H.S.S., Paris.*